

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

10 MARS 2023

ID : 038-213804123-20230202-2023_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PONT
Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT
Téléphone : 04 76 06 20 00
Télécopie : 04 76 55 12 30
accueil@mairie-st-laurent-du-pont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2023
DELIBERATION 02022023/07

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers représentés : 05

Nombre de conseillers absents : 04

Date de convocation : le 25 janvier 2023

PRÉSENTS : Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Claire GRANDDJEAN, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT

REPRESENTES : Virginie ALLEGRET CADET a donné pouvoir à Vanessa SEILLET, Olivier BOURGEOIS a donné pouvoir à Véronique MOREL, Céline BOURSIER a donné pouvoir à Mathias LAVOLE, Marie Grace CAPELLI a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Marie-Aude GONON (05)

ABSENTS : Romain DE WAELE, Carole FROT-COUTAZ, Stéphane PUGLISI, Philippe THOMAS (04)

SECRETAIRE : Mathias LAVOLE

OBJET : DENOMINATION DE VOIRIES – Chemin des Tourbières de l'Herretang et Rue du Stade

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que quelques sites communaux sont difficilement repérables et identifiables en raison de l'insuffisance de désignation des voiries les desservant.

Le site des Tourbières de l'Herretang est concerné, tout comme celui du complexe sportif dans sa partie arrière constituant un accès secondaire mais pourtant stratégique en matière de gestion des stationnements, notamment suite à un aménagement de parking complémentaire à ceux déjà existants.

Il est ainsi proposé pour le site de l'Herretang de dénommer la voie désignée sur le plan annexe : Chemin des Tourbières de l'Herretang

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le **10 MARS 2023**

ID : 038-213804123-20230202-2023_007-DE

Quant au complexe sportif, il est proposé de prolonger la dénomination « Rue du Stade » sur la partie identifiée sur le plan joint afin d'assurer la mise en place de signalétique par voir d'arrêté municipal permettant de définir correctement la voie aménagée.

POUR : 23
Contre : 00
Abstentions : 00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 2 février 2023

Le Maire


Jean-Claude SARTER



Le secrétaire de séance

Annule et remplace la délibération 02022023/07 publié le 7 février 2023
Motif : erreur sur le nombre de personnes votantes

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le **10 MARS 2023**

ID : 038-213804123-20230202-2023_007-DE

— Proposition : Chemin des Tourbières de l'Herretang



— Proposition : rue du Stade

